
Norme internationale



855

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle de citron, Italie, obtenue par expression

Oil of lemon, Italy, obtained by expression

Première édition — 1981-09-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 855:1981](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96bb9a87-1352-4bf6-ae18-595eb7e7f542/iso-855-1981>

CDU 665.526.474

Réf. n° : ISO 855-1981 (F)

Descripteurs : huile essentielle, citron, spécification de matière.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 855 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'
Autriche
Brésil
Bulgarie
Canada

Chili
Espagne
France
Inde
Italie

[ISO 855:1981](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96bb9a87-1352-4bf6-ac18-595eb7c7542/iso-855-1981)

Philippines
Portugal
URSS

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Pays-Bas

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 855-1968, dont elle constitue une révision technique.

Huile essentielle de citron, Italie, obtenue par expression

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de citron, Italie, obtenue par expression, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (Méthode de référence).*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide.*

ISO 1279, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en constituants carbonylés — Méthode au chlorure d'hydroxylammonium.*

ISO 4715, *Huiles essentielles — Évaluation quantitative du résidu d'évaporation.*

ISO 4735, *Huiles essentielles de citrus — Détermination de la valeur CD par analyse spectrophotométrique dans l'ultraviolet.*

3 Définition

huile essentielle de citron, Italie, obtenue par expression : Huile essentielle extraite sans chauffage, par des traitements mécaniques, du péricarpe frais du fruit du *Citrus limon* (Linnaeus) N. L. Burman, cultivé en Italie.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide, pouvant devenir trouble par abaissement de la température.

4.2 Couleur

De jaune clair à jaune verdâtre clair.

4.3 Odeur

Caractéristique du péricarpe frais de citron.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,849

Maximum : 0,858

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,474 0

Maximum : 1,476 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre +57° et +65°

4.7 Résidu d'évaporation

Minimum : 1,6 %

Maximum : 3,9 %

4.8 Indice d'acide

Maximum : 3,0

4.9 Indice de carbonyle

Minimum : 11

Maximum : 17

4.10 Valeur CD

Minimum : 0,450

Maximum : 0,950

Dilution de 0,25 g d'huile essentielle dans 100 ml d'éthanol à 95 % (V/V)

4.11 Rapport CD/DE

Minimum : 0,46

Maximum : 0,57

5 Échantillonnage

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

6 Méthodes d'essai

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir ISO 592.

$$\alpha_{20} = \alpha_t + 0,14 (t - 20)$$

6.4 Résidu d'évaporation

Voir ISO 4715.

Prise d'essai : 5 g

Durée de l'évaporation : 5 h

6.5 Indice d'acide

Voir ISO 1242.

6.6 Indice de carbonyle

Voir ISO 1279.

Prise d'essai : 10 g

Durée de repos : 15 min

Masse moléculaire relative (M_r) = 152,2

6.7 Valeur CD

Voir ISO 4735.

Point B : 285 nm environ

Valeur maximale (point D) : 315 nm environ

Point A : 365 nm environ

6.8 Rapport CD/DE

Voir ISO 4735.

7 Emballage, étiquetage et marquage

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 855-1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96bb9a87-1352-4bf6-ac18-595eb7e7f549/iso-855-1981>

595eb7e7f549/iso-855-1981